



CONSERVATION ET TRANSMISSION DU PASSE

L'exemple des dépositions relatives au soulèvement catholique irlandais de 1641

Karine BIGAND

Université Paris II

Événement banal s'il en est dans les relations entre l'Irlande et l'Angleterre dans la période moderne, le soulèvement de la minorité politique catholique n'en reste pas moins un épisode crucial de l'historiographie irlandaise, tant il divise les deux traditions, nationaliste et unioniste, qui constituent cette historiographie.

Rappelons ici que ce soulèvement débuta le 23 octobre 1641 en Ulster comme un mouvement insurrectionnel des élites catholiques de la province et avait pour but la reconnaissance et la protection de leur statut politique, foncier et religieux dans une monarchie multiple de plus en plus protestante. Leur mouvement s'étendit bientôt à l'ensemble de l'élite catholique du pays et se doubla également d'un soulèvement populaire. Celui-ci se caractérisa par des attaques sur les membres de la population coloniale protestante et le pillage de leurs biens, et fut facilité par la confusion résultant de l'insurrection des élites, de la circulation de rumeurs, et de l'impression grandissante qu'il était possible de s'enrichir, d'améliorer son quotidien, ou encore de régler des querelles de voisinage en toute impunité. Le soulèvement à proprement parler dura jusqu'en mai 1642, date à laquelle la création d'un gouvernement catholique parallèle et indépendant de celui de Dublin (La Confédération des Catholiques d'Irlande) et la fin des exactions les plus violentes contre les colons protestants marquèrent le retour à un calme relatif.

Le soulèvement de 1641 n'est pas un événement majeur de l'historiographie nationaliste. Certes, l'insurrection fut suivie de la création d'un gouvernement catholique mais le caractère inédit de ces institutions est terni par les luttes internes qui menèrent à leur échec. Au contraire, l'insurrection de 1641 reste dans les mémoires nationalistes pour ses conséquences indirectes, c'est-à-dire la reconquête cromwellienne des années 1649-50 ainsi que les confiscations de terres et déplacements de populations autochtones des années 1650. C'est donc loin d'être un épisode glorieux, et s'il est évoqué, c'est pour dénoncer la manière dont il a été représenté dans l'historiographie protestante puis unioniste. De fait, la tradition protestante présente le soulèvement des Irlandais catholiques de 1641 comme un massacre généralisé et organisé de longue date par les élites et le clergé catholiques, ayant pour but d'éradiquer la présence protestante

en Irlande. 1641 occupe donc une place de choix dans l'historiographie protestante ou unioniste, comme preuve de la barbarie des catholiques et de la vigilance permanente dont les protestants doivent faire preuve. Le fait que les protestants aient survécu à cette tentative d'anéantissement est aussi interprété comme un signe de la providence divine et de l'appartenance des rescapés au peuple élu. Au contraire, aux yeux des catholiques puis des nationalistes, cette représentation est la preuve de la mauvaise foi protestante et de la répression injuste exercée sur les catholiques par le pouvoir dominant.

On peut se demander comment la théorie du massacre prémédité est devenue la représentation dominante de cet événement. De fait, elle fut construite par l'interaction, alimentée par la rumeur et la confusion ambiante, entre, d'une part, un faisceau de craintes et de préjugés déjà établi, et, d'autre part, des occurrences de violence réelle. La peur protestante des catholiques était évidemment bien antérieure aux événements irlandais de 1641. Elle remontait au moins au règne de Marie Tudor et était présente dans l'ensemble des Îles Britanniques, au-delà de la seule Irlande. Plus spécifiquement, la théorie du massacre organisé concernant 1641 fut construite par l'utilisation, dans un climat anti-catholique exacerbé, d'un corpus de sources précis, connu sous le nom de « *1641 Depositions* », qui regroupe les témoignages des colons protestants victimes de l'insurrection catholique — mais lui ayant survécu. Il s'agit donc ici de présenter les circonstances dans lesquelles ces témoignages furent recueillis ainsi que leur mission initiale de conservation et de transmission du passé. Le détail des procédés qui ont régi l'utilisation ultérieure de ces sources semble indiquer qu'il existe entre ces deux thématiques une incompatibilité inexorable, assez proche, finalement, de la distance instaurée et acceptée de nos jours entre histoire et mémoire.

Circonstances de création des dépositions

À la fin du mois de décembre 1641, le soulèvement faisait rage depuis deux mois et s'était étendu à la quasi-totalité du territoire irlandais. Les élites catholiques d'origine anglo-normande s'étaient ralliées aux élites gaéliques et les attaques sur les biens et les personnes avaient poussé sur les routes qui menaient à la capitale de nombreux convois de colons. Arrivés à Dublin, ceux-ci se retrouvaient dans un état de destitution extrême, que le froid hivernal ne faisait que renforcer. L'espoir de certains était de rallier l'Angleterre, mais il était irréalisable pour le moment. D'autres, plus chanceux, avaient réussi à rejoindre la Grande-Bretagne depuis les côtes d'Ulster ou de Munster, sans avoir à traverser les territoires hostiles jusqu'à Dublin.¹ Les réfugiés qui arrivaient jusqu'à la capitale se retrouvèrent à la charge du gouvernement de Dublin, placé sous l'autorité de *Lords Justices*, en l'absence du gouverneur resté à Londres. Or le gouvernement était à peine

¹ Cette variété des expériences de survie explique la disparité dans le nombre de témoignages par comté : les comtés les plus documentés en nombre de dépositions ne sont pas forcément ceux où la rébellion fut la plus virulente ou bien ceux où les rescapés furent le plus chanceux, mais bien ceux qui étaient les plus proches de Dublin, car le voyage était moins dangereux.

mieux pourvu financièrement que ces colons réfugiés à Dublin et les *Lords Justices* n'avaient eu de cesse, depuis le début du soulèvement, de réclamer des subventions et des renforts militaires pour faire face à l'insurrection, tandis que le parlement anglais avait jusqu'alors fait la sourde oreille.

Face à cette situation critique, les *Lords Justices* décidèrent, à la fin du mois de décembre 1641, de créer une commission chargée de recueillir les témoignages des colons réfugiés à Dublin. Ils nommèrent six membres du clergé de l'Église d'Irlande pour s'acquitter de cette tâche. Le but de cet inventaire était de faire l'état des pertes matérielles subies en donnant le détail des biens mobiliers et immobiliers, des sommes d'argent, et des documents légaux saisis par les insurgés. Il s'agissait aussi de désigner les coupables de ces vols pour d'éventuelles compensations ou réparations ultérieures.² Trois semaines plus tard, la commission vit ses pouvoirs étendus : les commissaires furent chargés de récolter, auprès des colons réfugiés, toute information sur l'identité des rebelles, qu'ils aient été les auteurs de vols ou non, ainsi que sur leurs actions et discours.³ L'objectif affiché de cette récolte d'informations était donc de rassembler des éléments pour faciliter l'instruction de futurs procès.

La mission des commissaires est définie comme suit dans leur lettre de nomination. Il leur est demandé d'auditionner sous serment :

all such Persons as have been robbed and despoiled, as all the Witnesses that can give Testimony.⁴

Suit alors une liste de rubriques que devront renseigner, dans la mesure du possible, les dits témoins. Ils doivent rapporter :

[...] what Robberies and Spoils have been committed to them since the 22nd of October last or shall hereafter be committed on them, or any of them, what the Particulars were or are, whereof they were or shall be so robbed or spoiled, to what Value, by whom, what their Names are, or where they now or last dwelt that committed those Robberies; on what Day or Night the said Robberies or Spoils were committed, or done; what traitorous or disloyal Words, Speeches, or Actions were then or at any other Time, uttered or committed by those Robbers or any of them, and how often; and all other Circumstances concerning the said Particulars, and every of them. [*Ibid.*]

C'est une lettre des *Lords Justices* au gouverneur d'Irlande, resté à Londres, qui précise l'usage qu'ils envisageaient de faire de ces témoignages. Les termes de cette lettre, datée du 1^{er} février 1642, suggèrent une volonté de conserver le passé avant que ses témoins ne disparaissent ou ne se rétractent.

² Voir la copie de la lettre de mission adressée aux membres désignés le 23 décembre 1641 reproduite dans *Eighth Report of the Royal Commission on Historical Manuscripts : Report and Appendix (Part I), Presented to both Houses of Parliament by Command of Her Majesty* (Londres : HMSO, 1881) 589.

³ Voir la copie de la lettre de mission datée du 18 janvier 1642, *ibid.*

⁴ Lettre du 23 décembre.

⁶ Lettre des *Lords Justices* au *Lord Deputy* Leicester, 1^{er} février 1642, reproduite dans *Historical Manuscripts Commission, Calendar of the Manuscripts of the Marquess of Ormond, K.P., preserved at Kilkenny Castle, new series, vol. ii* (London : HMSO, 1903) 67.

When we saw that so many thousands of the British and Protestants were robbed and spoiled of all their estates and fortunes by the rebels we considered that in all likelihood many who had been actors in those cruelties may hereafter, when the parties that saw them are dead or out of the kingdom, deny the wickedness they have committed, and so perhaps [escape] the punishment due to such rebellions, for which cause and many other reasons justly and needfully inducing us thereunto, we held it fit to give warrant for a commission to issue to certain commissioners to take examinations of the persons robbed and such other as can give testimony therein.⁶

Le but des travaux de la commission était donc de figer les expériences et le déroulement des faits, comme pour apporter un peu de clarté dans cette période confuse. Les dépositions étaient ainsi présentées, dans l'extrait cité, comme des réceptacles d'expériences vécues, comme des lieux de conservation, dont on pourrait extraire le contenu ultérieurement, quand le temps de juger les hommes et leurs actions serait venu. Cette première forme d'utilisation des documents est d'ailleurs mentionnée dans la même lettre des *Lords Justices*, où ils précisent :

Of such examination great use may be made hereafter in due time, both for His Majesty's advantage and perhaps the relief of some of the persons injured. [*Ibid.*]

Mais la suite de cet extrait confère aussi aux dépositions une autre mission : celle de faire connaître l'expérience des colons victimes de la rébellion aux générations de colons qui leur succéderont en Irlande, afin que celles-ci puissent bénéficier de la leçon du passé vécu par leurs aînés. Les termes exacts dans lesquels cette mission de transmission et de lien inter-générationnel est formulée sont les suivants :

[Of such examination great use may be made hereafter in due time] to deliver over to posterity in as much certainty as may be gathered the losses sustained by the British that those British that succeed (if any can hereafter be drawn to settle here) may from so great losses now sustained here by British, and from so great cruelties exercised on their persons take example and warning that they be not used in the same manner, but that they be watchful to prevent it.⁸

Au vu de ces ambitions divergentes se pose alors la question suivante : est-il possible de conserver le récit d'expériences et d'événements tout en voulant les transmettre aux générations futures en leur attribuant un statut d'exemple ? L'idée d'exemplarité ou d'avertissement est porteuse d'un jugement, d'une interprétation, alors que celle de conservation semble *a priori* davantage dénuée de subjectivité. Ces deux missions attribuées aux dépositions étaient-elles donc compatibles ? Ont-elles été menées à bien toutes les deux, indépendamment ou conjointement ?

Avant même de se pencher sur l'utilisation faite des dépositions, on peut aussi se poser la question de l'authenticité de la chose conservée. En effet, on sait que les membres de la commission étaient tous des membres du clergé de l'Église protestante d'Irlande. Or, le soulèvement avait un caractère

⁸ *Ibid.*

religieux évident. Celui-ci était à la fois intrinsèque, puisque la reconnaissance de la liberté de conscience faisait partie des revendications des insurgés, mais aussi ajouté, puisque les *Lords Justices* présentaient l'insurrection comme une forme de guerre de religion dans leurs appels à l'aide lancés vers l'Angleterre. Ce premier point voit son importance s'accroître lorsqu'on le combine à un second, qui est que les dépositions ne sont en fait pas, pour la plupart, des témoignages spontanés mais une suite de réponses à une série de questions préétablie. En effet, l'organisation du contenu de la plupart des dépositions suit un schéma type, répondant à la liste de rubriques définie dans les lettres de mission des commissaires : déclinaison de l'identité du déposant, détails sur les pertes matérielles subies, identification des coupables, récit des faits et paroles imputés aux insurgés, dont les déposants ont été témoins ou dont ils ont connaissance, et identification des insurgés mis en cause. Le passé conservé dans ces témoignages était donc un passé sélectif, et c'est ce passé amputé qu'il s'agissait de transmettre. Des germes d'interprétation du passé, induits par les questions posées par les membres de la commission aux plaignants, étaient donc contenus dans l'écriture même de ces témoignages.

Utilisations faites des dépositions

Si l'on s'intéresse à la manière dont ces dépositions furent utilisées, on constate que, comme prévu au moment où ils furent recueillis, les témoignages des colons victimes du soulèvement de 1641 furent utilisés à l'occasion des procès de certains des insurgés. Le passé conservé dans ces documents fut donc bien utilisé. Toutefois, ce ne fut pas l'emploi principal, en tout cas le plus visible, qui fut fait de ces documents et les informations conservées ne furent pas utilisées telles quelles. Les dépositions originales furent en effet recopiées, coupées et annotées. Alors que les originaux des dépositions faisaient la part belle aux indications relatives aux pertes matérielles subies par les déposants, leurs copies mettaient davantage en avant l'identité et les actes et paroles des insurgés. Les parties à caractère plus strictement économique, relatives aux pertes des colons, furent barrées et résumées à la somme perdue, tandis que les passages susceptibles de constituer des éléments à charge contre les insurgés accusés furent assortis d'un signe distinctif dans la marge, pour indiquer leur pertinence. Ces copies font aujourd'hui partie, au même titre que les originaux, des 33 volumes conservés à la bibliothèque de Trinity College sous la désignation générique de « 1641 Depositions ». Aucune distinction n'est faite dans ces volumes entre les différents types de documents. Il apparaît pourtant évident qu'elles ne relèvent pas du même projet d'utilisation.

La seconde utilisation, bien plus courante et visible, fut d'ordre historique et politique. Elle correspond à l'insertion des dépositions dans des textes publiés visant à raconter l'histoire du soulèvement. Émanant le plus souvent de sources protestantes, ces publications dénoncèrent ouvertement la barbarie des insurgés, en étayant leur démonstration sur les témoignages en question. Le premier exemple de ce type d'utilisation apparut dès mars 1642 dans un rapport de la commission présenté par un de ses membres, Henry Jones, à la Chambre des Communes de Londres. Le rapport en question décrit l'état du Royaume et de l'Église d'Irlande après

six mois de chaos.⁹ Son but à peine voilé était d'inciter les parlementaires anglais à débloquer des fonds et à envoyer des renforts en Irlande pour réprimer le soulèvement. L'incorporation de dépositions en annexe et l'insertion, en notes de bas de pages, de renvois aux dépositions visaient à convaincre les parlementaires de la vérité du propos et de la réalité de l'urgence. L'autorisation accordée par les Communes à Henry Jones de publier son rapport à Londres constitua le premier exemple de transmission au public d'un passé recomposé à partir du contenu des dépositions.

Toutefois, l'exemple le plus connu d'histoire de la rébellion fondée sur les dépositions, qui fut à l'origine de la théorie du complot de massacre généralisé, reste l'ouvrage de Sir John Temple, conservateur des archives officielles en Irlande au moment de la rébellion, qui parut en 1646, sous le titre de *The Irish Rebellion : or, An History of the Beginnings and first Progress of the General Rebellion raised within the Kingdom of Ireland, upon the three and twentieth day of October, in the Year 1641, Together with the Barbarous Cruelties and Bloody Massacres which ensued thereupon.*

Dès la première page, l'auteur présente son objet d'étude et donne le ton de ce qui devait constituer la version « officielle » du soulèvement pendant près de deux siècles. Il propose en effet d'étudier

The most execrable plot laid by the Irish, for the universal extirpation of all these British and protestants, the bloody progress of their rebellion within the compass of the first two months; their horrid cruelties, in most barbarously murdering, or otherwise destroying many thousands of men, women and children, peaceably settled, and securely intermixed among them, and that without any provocation, or considerable resistance at first made.

Cet ouvrage est primordial dans l'historiographie du soulèvement pour de multiples raisons. La plus évidente est son caractère officiel, puisqu'il émane d'un représentant de la couronne en Irlande : il faisait donc figure d'autorité, au même titre que l'ouvrage de Henry Jones, dont l'inconvénient majeur était d'avoir été écrit dans l'urgence. John Temple avait au contraire pris quatre ans de réflexion et de recul pour présenter les événements des deux premiers mois du soulèvement. Ce caractère plus abouti du récit, ainsi que le statut d'homme de pouvoir de son auteur, expliquent certainement les nombreuses rééditions de cet ouvrage. On en dénombre neuf au total entre 1674 et 1812.¹⁰ L'adhésion de la communauté protestante à la version de John Temple réside également dans l'utilisation qu'il fit des témoignages des colons. Pour lui, ces témoignages étaient autant de gages d'authenticité et d'impartialité. Il livre dans sa préface un véritable plaidoyer pour l'Histoire et la Vérité, se targuant d'avoir eu des sources

⁹ Voir Henry Jones, *A Remonstrance of Divers Remarkeable Passages concerning the Church and Kingdome of Ireland, recommended By Letters from the Right Honourable the Lords Justices, and Counsell of Ireland, And Presented By Henry Jones Doctor in Divinity, and Agent for the Ministers of the Gospel in that Kingdome, to The Honourable House of Commons in England* (London : Printed for Godfrey Emerson, and William Bladen, and are to be sold at the signe of the Swan in Little Britain, 1642).

¹⁰ Voir Thomas Bartlett, « Review article : A New History of Ireland », *Past and Present*, n° 116 (août 1987), 207-209. Dates des rééditions : 1674, 1679, 1698, 1713, 1716, 1724, 1746, 1766, 1812.

officielles entre les mains, contrairement aux auteurs d'opuscules décrivant la rébellion à partir de simples rumeurs, et réaffirme la valeur historique des dépositions, contrairement à ce qu'en pensaient ses détracteurs catholiques. Selon lui, cette valeur historique est garantie par plusieurs critères. D'une part, on ne pouvait, selon lui, remettre en cause l'impartialité des membres de la commission ; d'autre part, les déposants étaient présentés comme étant, pour la plupart, des hommes de qualité (même si certains d'un statut inférieur avaient aussi été entendus), des témoins directs ou bien renseignés, et le plus souvent mourants ou mal en point, ce qui accroissait d'autant la véracité de leurs propos. Le ton à la fois majestueux et autoritaire de sa présentation est certainement à l'origine du fait que, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle au moins, aucun autre travail d'exploitation directe des dépositions ne fut entrepris, comme si John Temple avait procédé à un dépouillement exhaustif de ces sources.¹¹ D'autres ouvrages furent bien sûr écrits sur le sujet, mais tous reprenaient les exemples puisés dans celui de John Temple. Toute remise en cause de son interprétation était en outre délicate, tant elle pouvait aisément être assimilée à une manœuvre de diffamation catholique et ainsi voir son auteur associé à la cause des insurgés. Ainsi, John Temple avait réussi à figer le passé une seconde fois, par une utilisation bien précise de ces témoignages.

De fait, tout au long de sa description des événements, Temple utilise des extraits de dépositions pour étayer ses arguments. Les documents ne sont jamais présentés dans leur intégralité, même si la longueur des passages peut varier. Ce faisant, John Temple procédait à un tri sélectif dans le contenu des récits, ne conservant que les informations qu'il jugeait les plus pertinentes pour sa thèse. C'était donc un passé sanglant et sensationnel qui était transmis aux générations suivantes. La dénonciation et la mise en garde étaient évidentes et on peut dire que la mission de transmission définie par les *Lords Justices* en 1642 fut remplie par le livre de John Temple. En accumulant les extraits de témoignages des colons, celui-ci fabriqua la mémoire de leurs descendants. De fait, l'accumulation des extraits tendait à assimiler la somme des expériences individuelles des colons à une expérience collective. L'évacuation des spécificités locales et temporelles du soulèvement s'effectua peu à peu, par la citation de nombreux passages courts, similaires en contenu mais relatifs à des comtés et des moments différents. Par le développement de cette idée d'uniformité spatiale et temporelle de l'insurrection, celle-ci acquit peu à peu une dimension symbolique collective forte, illustrée par la formulation du titre de l'édition de 1746 de *The Irish Rebellion*, qui ne fait même plus référence à l'année 1641 mais met au contraire en avant l'opposition entre papistes et protestants, l'utilisation de témoignages présentés comme authentiques et l'idée de transmission des leçons du passé.¹²

¹¹ Le premier à écrire une histoire de l'insurrection à partir d'une exploitation directe des dépositions fut Ferdinando Warner, *The History of the Rebellion and Civil War in Ireland* (London : J. Reeve, 1767).

¹² Voir document en annexe, mise en regard des pages de titre de l'édition originale de 1646 et de celle de 1746.

Les enjeux de la représentation de l'insurrection de 1641 : entre reconstruction de l'histoire et fabrication de la mémoire

La dialectique de la conservation et de la transmission du passé telle qu'elle s'articule dans l'utilisation traditionnelle des dépositions relatives au soulèvement irlandais de 1641 renvoie à deux types de problématique.

La première est celle, classique, de l'accès au passé pour l'historien. On peut en effet se demander quel usage faire de ces sources, lorsqu'on sait qu'elles n'offrent qu'une vision sélective, filtrée et orientée du passé. L'utilisation de ce corpus évolua au XIX^e siècle, alors que le métier d'historien se professionnalisait. Le projet fut même lancé de présenter les dépositions dans leur forme intégrale, sans coupe ni sélection, dans le but de permettre aux générations du moment de se défaire des interprétations traditionnelles et de se faire une idée personnelle du soulèvement à partir de ces sources. Ce projet ne fut cependant jamais réalisé dans son intégralité et des extraits de dépositions continuèrent d'être utilisés pour étayer diverses thèses. Finalement, dans le contexte du débat sur le *Home Rule* de la fin du XIX^e siècle, les dépositions apparaissaient aux yeux de certains comme une source de discorde perpétuelle. Un de ces nouveaux historiens partisans de l'analyse scientifique des sources primaires, Robert Dunlop, rejeta avec véhémence le contenu même des témoignages dans les termes suivants :

I think that Irish history will gain rather than lose when these so-called facts and the depositions containing them are consigned to the limbo of all that is worthless.¹³

Aujourd'hui, les dépositions ont été en un sens réhabilitées car elles constituent le seul corpus donnant accès au déroulement du soulèvement sur le terrain. Elles permettent ainsi d'établir une chronologie précise des événements. Par ailleurs, l'importance de leur contenu socio-économique et les perspectives qu'elles offrent pour étudier la société coloniale de la première partie du XVII^e siècle, sont aujourd'hui reconnues, grâce aux travaux majeurs de Nicholas Canny.¹⁴ D'une certaine manière, en se focalisant sur ce contenu socio-économique de ces témoignages, jusqu'ici négligé mais non sujet à polémique, il est aujourd'hui possible de faire remplir à ces témoignages leur mission initiale de conservation. Il s'agit donc de reconstruire le passé à partir de ces documents, alors qu'il avait été jusqu'ici transmis sous une forme fabriquée.

La seconde problématique à laquelle touche cette question de la conservation et de la transmission du passé est celle de la relation entre histoire et mémoire. L'utilisation qui a été faite de ces témoignages a fait du soulèvement de 1641 un lieu de mémoire pour les protestants, sur lequel s'est construite une identité collective, qui s'est ensuite exprimée par des commémorations de l'événement. Ainsi, l'échec du complot catholique fit l'objet, de la part des autorités dublinoises et de l'Église d'Irlande, de

¹³ R.T. Dunlop, « The depositions relating to the Irish massacres of 1641 », *English Historical Review*, vol. i (1886) 742.

¹⁴ Voir notamment Nicholas Canny, « The 1641 Depositions as a Source for the Writing of Social History : County Cork as a Case Study », in Patrick O'Flanagan et Cornelius G. Buttner, *Cork History and Society : Interdisciplinary Essays on the History of an Irish County* (Dublin : Geography Publications, 1993) 249-308.

commémorations annuelles, chaque 23 octobre, à partir de 1662 et jusqu'aux premières décennies du XIX^e siècle. De même, les supplices subis par les colons protestants en Irlande ont été intronisés dans la martyrologie protestante en étant inclus dans les éditions tardives du *Livre des Martyrs* de John Foxe, à partir du XVIII^e siècle. Ainsi, on voit comment, par la présence continue de représentations du soulèvement de 1641 au fil des ans, la conservation du passé touche avant tout à la conservation de soi, d'une identité individuelle ou collective.

Aujourd'hui, si l'histoire historique s'est détachée de la mémoire collective, c'est à dire, selon la définition de Pierre Nora, « ce qui reste du passé dans le vécu des groupes, ou ce que ces groupes font du passé », ¹⁵ il n'en demeure pas moins qu'en certains endroits, la collusion entre histoire et mémoire persiste. C'est le cas en Irlande du Nord aujourd'hui, où les loges orangistes continuent de commémorer ce qu'elles considèrent comme les massacres de 1641 et où certains responsables politiques continuent d'assimiler l'insurrection de 1641 à un génocide. L'utilisation faite ici du passé est certes le signe d'une identité culturelle qui se sent menacée, mais il semble bon de rappeler une évidence, en citant Tzvetan Todorov : « c'est que la mémoire ne s'oppose nullement à l'oubli. Les deux termes qui forment contraste sont l'effacement (l'oubli) et la conservation ; la mémoire est, toujours et nécessairement, une interaction des deux ». ¹⁶ Ainsi, se souvenir sans oublier constitue peut-être, aujourd'hui en tout cas, un abus de la mémoire et de l'histoire.

¹⁵ Pierre Nora, « La Mémoire collective », in Jacques Le Goff, Roger Chartier, Jacques Revel, *La Nouvelle histoire* (Paris : CEPL, 1978) 398.

¹⁶ Tzvetan Todorov, *Les Abus de la mémoire* (Paris : Arléa, 1995) 14.